



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,
Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs
les conseiller(e)s en exercices : M. AUBERT Eric, AURRAN Robert, CHASSAGNE
Andréa, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie,
Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par Mme CAILLAUD.
Absent : Mme SCHERHAG Marielle.

Convocation du 17 mars 2017

Nb de membres : 13
Présents : 12
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2017_09D : Accessibilité PMR du bâtiment Mairie

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'Avant-Projet Sommaire de mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment Mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux s'élèvent à 30 800.00 Euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment Mairie pour les personnes à mobilité réduite pour un montant de 30 800 Euros H.T.,

SOLLICITE

- | | |
|---|-------------|
| - L'Etat (DETR) (50% du montant H.T.) | 15 400.00 € |
| - Le Département des Alpes-Maritimes, (30% du montant HT) | 9 240 .00 € |

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du



LE MAIRE
Roger MARIA